
Adresse de la société populaire de Castillon, district de Libourne, annonçant ses dons en habillement et numéraire et félicitant la Convention, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Castillon, district de Libourne, annonçant ses dons en habillement et numéraire et félicitant la Convention, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 555-556;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32765_t1_0555_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

frères d'armes de tout notre pouvoir, voilà notre ordre du jour.

Nous avons ouvert une souscription pour les défenseurs de la patrie qui a produit 150 chemises, 23 draps et 17 livres de charpie que nous avons remis au district d'Égalité, non compris les secours momentanés que notre commune fait passer aux défenseurs de la patrie. Sorties de son sein au nombre de plus de 120; quoiqu'elle n'ait pas plus de 400 habitants, notre don est faible mais nous ne sommes riches qu'en patriotisme.

Salut et fraternité ».

CAPPE, DETEL (*présid.*), V. GRIMAUT-VASSEUR, MADELAIN (*secrét.*), BAILLEUX, BARON, HUART (*secrét.*), GARNIER-ROCH, GARNIER, VIGUIER, HOCHARD, NAUROY, NICLOT, CABOCHÉ [*suivi de 35 autres signatures et de celle du secrétaire PROUIT-LA-MONTAGNE*].

20

Les sans culottes composant le comité de surveillance et révolutionnaire de Fougères disent aux représentans du peuple qu'ils ont sauvé encore une fois la patrie, en créant un gouvernement révolutionnaire; ils l'invitent à en abandonner les rênes que quand ils auront donné à la République une paix assise sur les bases impérissables des droits de l'homme.

II Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Fougères, 14 plur. II] (2)

« Représentans du peuple français,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie en créant un gouvernement révolutionnaire; n'en abandonnez les rênes que quand vous aurez donné à la République une paix assise sur les bases impérissables des droits de l'homme. Déjà, vous commencez à jouir de vos immortels travaux; à la voix de la raison que vous avez placée sur l'autel de la France, vous voyez le fanatisme s'évanouir, et les hochets de la superstition se fondre dans le creuset national. Restez, courageux et fidèles représentans, restez sur cette montagne qui en même temps qu'elle donne au peuple une constitution faite pour son bonheur, lance contre ses ennemis sa foudre vengeresse; ne quittez pas ce poste redoutable, que le marais infecte où se traînent encore, pêle-mêle, le royalisme, le fédéralisme et le modérantisme, ne soit desséché, et qu'il ne s'en exhale plus de ces vapeurs pestilentielles qui porteroient partout la corruption et la mort. Qu'il est cruel pour des hommes, pour des Français, d'être forcé d'exciter à la vengeance contre d'autre Français, contre d'autres hommes! Mais les dangers de la patrie! Mais le salut du peuple! ... Ah! Péririssent tous les traîtres et Vive à jamais la République une et indivisible ».

VIOLLARD (*présid.*), LEMOINE (*v.-présid.*), HERVÉ, B. MILLE, CHESNOT, COUTIN, LACHESNAIS (*secr.*), BÉNÉRIT., LE ROY, dit LE RÉPUBLICAIN, [*les autres membres sont absents par commission*]

(1) P.V., XXXII, 320. B¹, 10 vent.; J. Sablier, n° 1169.

(2) C 294, pl. 979, p. 17.

21

La société populaire régénérée de Commune-Affranchie fait part à la Convention nationale, qu'elle a vu avec douleur que l'on calomnioit, dans des journaux, la commission révolutionnaire établie dans cette commune pour juger les brigands complices de la révolte de Lyon; elle demande que la Convention conserve dans leurs fonctions des magistrats intègres et dignes de leurs places.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

22

La société populaire de Blois rend grâces à la Convention nationale du décret qu'elle a rendu pour l'affranchissement des hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

23

La société populaire de Castillon, district de Libourne, annonce à la Convention nationale qu'elle a fait don, pour les défenseurs de la patrie, de 1,240 chemises, 86 mouchoirs, 84 paires de bas, 24 paires de souliers, des draps, des guêtres, des épaulettes et 306 l. 10 s., tant en numéraire, qu'en assignats; que ces objets ont été envoyés au district.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Castillon, 20 plur. II] (4)

« Citoyens représentans,

Le jour que nous nous réunîmes pour la première fois, nous jurâmes à la liberté de n'être jamais en arrière de ce qu'elle auroit à attendre de ses vrais amis; et quatre ans écoulés depuis que ce serment lui fut fait, n'offrent pas un instant où elle nous ait trouvés parjures.

S'il lui a fallu des secours en argent: le taux où monta notre contribution patriotique, lui fut un présage de ce que nous avons fait depuis; s'il lui a fallu des bras, elle nous a vus devancer son appel, et faire affluer aux frontières notre jeunesse armée et équipée à nos frais. Non: la révolution n'a pas une époque qui ne lui ait été un garant de notre amour; et, peut-être, nous sied-il de vous répéter que cet amour s'exalta au milieu des périls où voulut l'entraîner la faction girondine.

C'est cette infâme faction qui nous a souvent dérobés la gloire d'être comptés par les représentans du peuple au nombre de ses plus

(1) P.V., XXXII, 321. B¹, 10 vent.; *Batave*, n° 380; *J. Sablier*, n° 1169.

(2) P.V., XXXII, 321. B¹, 10 vent.

(3) P.V., XXX, 321. M.U., XXXVII, 331; *J. Sablier*, n° 1169.

(4) C 293, pl. 964, p. 20.

ardents défenseurs. Abusés par l'hypocrisie de ceux qui en étoient les artisans, nous en avons fait nos intermédiaires entre la représentation nationale et nous : et nous nous aveuglions jusqu'à ne pas voir, qu'à mesure que nous faisons un pas de plus vers les principes républicains, ils nous repoussent davantage, ce mystère inique ne se dévoila que dans les derniers tems, et nous jouâmes alors, de l'orgueil de sentir que nous devons avoir une honorable part à leur haine, nous qui toujours nous prononçâmes des premiers.

Le tyran n'étoit encore entouré que de stupides adulateurs, quand nous provoquâmes sa chute; les pères des émigrés se pavanoient dans leurs donjons, des crimes de leurs fils; et nulle pensée politique ne s'étoit encore fixée sur eux quand nous pressâmes le législateur de les considérer comme leurs complices.

Vingt autres objets d'un intérêt aussi majeur donnèrent lieu à diverses adresses que nous confiâmes à ces lâches, pour les transmettre au corps législatif ou à vous. Mais, nous n'étions pas de ceux dont ils se faisoient les prôneurs et tout alla s'enfouir dans ce canal infidèle.

Si cet oubli où nous fûmes condamnés par de perfides mandataires nous découragea de publier ce que nous faisons de bien : il est au moins très sûr qu'il n'attiédit pas notre zèle; et nous sûmes trouver dans le sentiment, de notre propre conscience, un prix que nous avons cherché dans l'estime des représentans de la nation.

Encouragés par l'un des braves montagnards que vous avez délégués dans notre département : nous venons vous offrir un nouveau témoignage de ce dévouement qui, depuis 89, nous a constamment attachés à la cause de la République.

Le même jour que les feuilles nouvelles nous apportèrent celui de vos décrets qui invite les bons citoyens ayant six chemises, d'en donner une à nos défenseurs : nous ouvrimes une souscription au sein de la société; elle fut presque aussitôt remplie; et son produit fut une offrande de 1240 chemises; 86 mouchoirs; 84 paires de bas; 24 paires de souliers, réduits à ce nombre par défaut de cuir; des draps de lit, des guêtres, des épaulettes et 306 l. 10 s. en numéraire ou en assignats. Nous en avons fait don à la patrie, en l'envoyant au dépôt du district.

Nos femmes, nos enfants et nous-mêmes, nous nous occupons sans relâche à préparer de la charpie dont nous ferons bientôt le premier envoi; et parce que notre civisme n'est jamais sans aliment, nous vous jurons que quand celui-là viendra à nous manquer, nous saurons nous en donner un autre.

Nous vous réitérons, Citoyens représentans, l'invitation que nous vous avons faite, il y a quelques mois, nous vous la réitérons, non pour vous porter un compliment servile, mais pour notre intérêt, et pour celui de tous; restez à votre poste, et ne le quittez que lorsque vous pourrez vous dire que vous foulez en sortant la cendre du dernier de nos ennemis».

SANAICH (*présid.*), BÉDARD (*secrét.*), BELLY, SOYER.

24

La société populaire de Connaux, district d'Uzès-la-Montagne, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune, conjointement avec les sans-culottes du canton, en l'honneur de Marat et de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 25 pluv. II] (2)

Citoyen président,

« La société des sans culottes de Connaux m'a chargé de communiquer à la Convention nationale le récit de la fête qu'elle a célébré en l'honneur de Marat et de la victoire remportée à Toulon par les républicains sur les despotes coalisés.

Je te prie d'en donner lecture à la Convention. S. et F. ».

G. DESFONT.

[Extrait des délibérations, Connaux, 23 niv. II]

Un membre est à la tribune et fait le rapport de la fête en l'honneur de Marat et de la prise de la ville infâme, célébrée le décadi 20 nivôse.

La rédaction est approuvée.

Un autre membre propose, et la société arrête à l'unanimité et par acclamation d'envoyer à la Convention nationale, à nos dignes représentans et aux braves jacobins de Paris une copie collationnée de la relation de la d. fête, et de charger le sans-culotte Desfont, natif de Connaux, et qui retourne à Paris, lieu de son domicile, de cette honorable mission.

THEDENAT (*présid.*), CHAPUTUT (*secrét.*), MARTIN (*secrét.*)

25

Le citoyen Denis, notaire à la résidence d'Epinal offre à la patrie la finance de son office de notaire, qui est de 2,500 l.; il avoit trois fils aux frontières, les deux aînés ont versé leur sang pour la patrie; il croit honorer leur civisme en déposant, en leur mémoire, sur l'autel de la patrie, une portion de ce qu'ils avoient droit d'espérer des travaux et de l'économie de leurs parens.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

26

Les administrateurs et l'agent national du district de Falaise félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils lui envoient 98 marcs 6 gros d'argenterie, provenans des hochets d'un culte,

(1) P.V., XXXII, 321. B^{tn}, 10 vent.

(2) C 295, pl. 987, p. 18, 19. Le document annoncé manque au dossier.

(3) P.V., XXXII, 322. B^{tn}, 18 vent. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVII, 331.